

Le Département se positionne en faveur d'une infrastructure cyclable le long du Barrage de la Rance

Il y a un an, le Département rappelait son engagement pour la réalisation d'une infrastructure cyclable au niveau du barrage de la Rance. L'année 2023 aura permis d'achever les études préalables aux différents scénarios esquissés pour répondre à cet engagement. A l'aune de ces résultats et en amont du comité de pilotage qui se tiendra le 22 décembre prochain, le Département indique qu'il se positionnera en faveur d'une infrastructure le long du Barrage de la Rance pour un montant de travaux estimé entre 8 et 13 millions d'euros hors taxes.

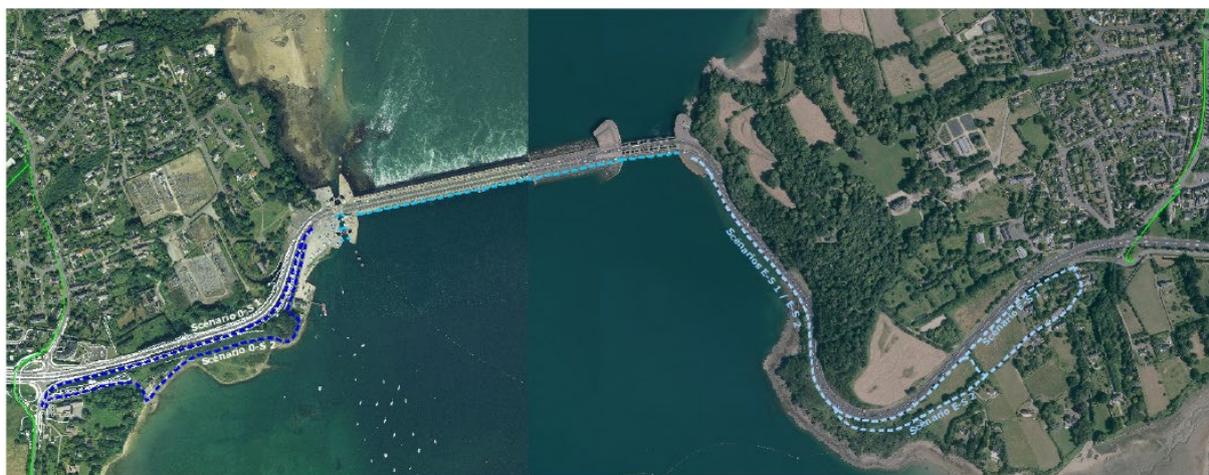
Compte tenu des délais des études complémentaires et dans l'attente de la réalisation de cette infrastructure à « haut niveau de service », le Département se dit prêt à poursuivre l'amélioration de l'itinéraire alternatif sécurisé mis en place l'été dernier et à soutenir le déploiement de navettes routières aux côtés des collectivités locales.

La finalisation des études préliminaires et la confirmation du scénario Sud

En comité de pilotage le 13 octobre 2022, les élu-es locaux, les représentants des associations d'usagers (À Vélo Malo, Dinan Liaisons Cyclables et Dinard Emeraude à Vélo), l'Etat et EDF (gestionnaire du barrage) délibéraient en faveur de la poursuite des études préliminaires des deux scénarios pour la réalisation de la piste cyclable :

- L'option par encorbellement sur le barrage, dite « Option Sud »
- L'option tout ouvrage, se matérialisant par la construction d'une passerelle pour les cyclistes et piétons indépendante du barrage

Le résultat de ces études préliminaires estime le coût total de cette seconde option à plus de 70 millions d'euros, une enveloppe beaucoup trop élevée pour permettre sa réalisation. C'est donc l'option dite « Option Sud » que proposera le Département lors du comité de pilotage qui se réunira la semaine prochaine.



Tracé de l'option Sud

Sur cette option, des aménagements seront pensés pour permettre aux cyclistes et aux piétons de partager une voie de 3 mètres de large minimum. Sur la digue, des belvédères seront prévus pour permettre aux pêcheurs d'avoir un espace pour se poser sans gêner la circulation des cyclistes.

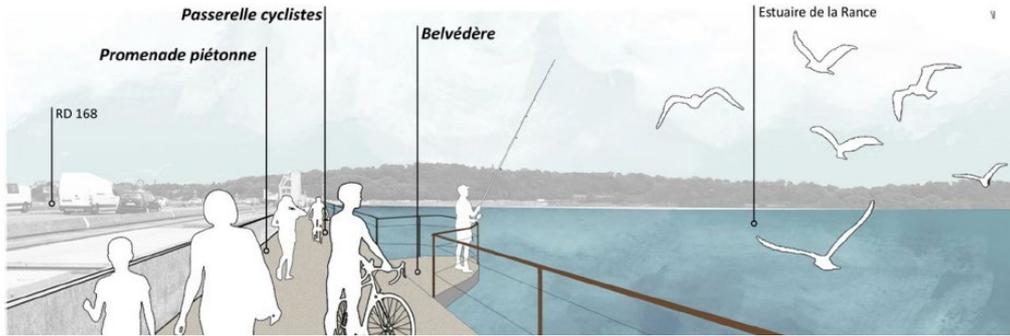


Illustration du projet de piste cyclable sur le barrage de la Rance depuis La Richardais en direction de Saint-Malo

Les études de faisabilité qui seront lancées dès 2024 permettront de consolider et d'affiner ces aménagements. Ce projet d'infrastructure sera soumis à une analyse de son coût carbone, requise dans le cadre de son évaluation environnementale.

Des solutions provisoires mises en place par le Département en attendant la livraison de l'infrastructure

En attendant la livraison de l'ouvrage, le Département d'Ille-et-Vilaine propose un itinéraire alternatif provisoire qui évite la traversée du Barrage de la Rance par la RD 168, une route identifiée comme dangereuse pour les cyclistes. Cet itinéraire permet de rejoindre le barrage en longeant le parc de la Briantais. Cet itinéraire est difficilement praticable pour tous types de vélos et inaccessible aux vélos cargo et avec remorques. Bien conscient des limites de cette solution, le Département s'engage en 2024 à améliorer encore cet itinéraire alternatif pour le rendre plus accessible et plus sécurisé. Ainsi, un aménagement provisoire unidirectionnel sera mis en place sur l'accotement Sud de la RD 168 au printemps 2024 et les cheminements longeant le Parc de la Briantais, un espace naturel protégé par le Département, seront améliorés.

Par ailleurs, les équipes du Conseil Départemental sont mobilisées pour renforcer la sécurité pour les cyclistes empruntant cet itinéraire, une solution qui a été mise en place dans des délais contraints. Le Département tient à rappeler que la traversée de la Rance est aussi possible par le pont Saint-Hubert, 10 km plus bas entre les communes de Ville-es-Nonais et Plouër-sur-Rance.

En outre, le Département s'engage à soutenir le déploiement d'un **service de navettes routières**, en lien avec les intercommunalités de Saint-Malo Agglomération et Côte d'Emeraude Communauté, pour permettre un trafic quotidien entre Saint-Malo et Dinard/la Richardais.

Stéphane Lenfant, Vice-Président délégué aux mobilités, aux infrastructures et au ferroviaire, et Schirel Lemonne, Conseillère départementale déléguée au plan vélo départemental et aux liaisons vertes, réagissent :



« Nous sommes des élu-es convaincu-es, favorables au développement du vélo au quotidien. La liaison entre Dinard et St-Malo est l'un de nos engagements forts dans le cadre du plan Ille & Vélo 35. Nous sommes ici face à une complexité majeure du fait de la géographie et de la superposition des acteurs. Nous avons voulu étudier l'option tout ouvrage pour permettre de rejoindre Dinard à St-Malo en 15min en vélo mais les études préliminaires montrent que cette option est inatteignable financièrement parlant. Nous porterons avec conviction l'option Sud à encorbellement sur le Barrage de la Rance, avec un engagement exceptionnel pour une collectivité comme le Département. Cela ne va pas se faire du jour au lendemain : nous comptons sur la mobilisation constructive de chacun-e pour que cela avance le plus rapidement possible et pour continuer de porter ensemble des solutions temporaires qui faciliteront un usage du vélo le plus sécurisé possible ».

Le Département d'Ille-et-Vilaine consacre 70 millions d'euros au plan Ille & Vélo

En avril 2021, l'Assemblée départementale actait la réalisation d'un réseau cyclable de pistes à haut niveau de service avec un budget inédit de 70 millions d'euros, afin de développer la pratique cyclable pour les déplacements du quotidien. Ainsi, ce sont 24 pistes cyclables à haut niveau de service qui vont être engagées d'ici à 2027 dont celle traversant le Barrage de la Rance.

Le plan Ille & Vélo répond aux objectifs de part modale vélo fixés par la Stratégie Nationale Bas Carbone et le Plan Vélo National : 12% des déplacements courte distance réalisé à vélo en 2030, et 15% en 2050. Le réseau cyclable départemental à haut niveau de service s'inscrit dans cette trajectoire afin d'anticiper les reports modaux vers les déplacements doux, et d'offrir aux usagères et aux usagers, une alternative attractive par la mise à disposition d'infrastructures sécurisées, confortables et rapides. Par ailleurs, le plan Ille & Vélo vise à permettre à chaque Breillien.ne, quel que soit son âge, son motif de déplacement ou son territoire de vie, de se déplacer à vélo en toute sécurité. Et enfin, il relève le défi technique de concevoir, dès à présent, des infrastructures cyclables de qualité par l'intermédiaire de piste bidirectionnelle de 3 mètres de largeur utile.

Service presse du Département d'Ille-et-Vilaine

Tel. 02 99 02 41 09

presse@ille-et-vilaine.fr

[@presse_35](https://twitter.com/presse_35)
